



Mise sous curatelle prise dans l'urgence sans audience

Par **fredicer**, le **19/12/2012 à 18:05**

[fluo]bonjour[/fluo] comment est-il possible qu'une mise sous curatelle puisse être décidée sans convocation des intéressés et sans aucune audience. Les personnes concernées sont en bonne santé et ont toute leur tête, quel recours ont-elles face à une décision prise dans l'urgence?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **19/12/2012 à 18:21**

bonjour

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles (relire la charte du forum)